

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Décision prise en application des dispositions édictées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION N°DM_2024_125

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AU SEIN DU TOTEM AU PROFIT DE L'ASSOCIATION GYM VOLONTAIRE

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération n° DEL_2023_002 du 8 février 2023 donnant délégation de pouvoirs au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'arrêté n°AR_2023_5065_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

Considérant que l'association Gym Volontaire sollicite le prêt de locaux au sein du Totem situé 50 rue des Hauts Varengs 50120 – commune déléguée de Cherbourg-Octeville, du 09/09/2024 au 27/06/2025, dans le cadre de son activité de gymnastique,

Considérant que la Ville de Cherbourg-en-Cotentin souhaite apporter son soutien à ce projet,

DECIDE

ARTICLE 1 – de signer la convention de mise à disposition de locaux au sein du Totem avec l'association Gym Volontaire pour la période du 09/09/2024 au 27/06/2025, dans le cadre de son activité de gymnastique.

ARTICLE 2 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e)

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

ARTICLE 3 – M. le Directeur Général des Services, est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pour le Maire et par délégation, le maire adjoint

Gilbert Lepoittevin

Signé électroniquement par : Gilbert LEPOITTEVIN

Date de signature : 10/07/2024

Qualité : Elu Commande publique, Anciens combattants, cérémonies patriotiques

